

Jean-Michel MIS
Député de la Loire
Membre de la
Commission des Lois

Madame Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la recherche
21, rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Réf: JMM/AT/2020/12/19
Objet : PASS

Saint-Etienne, le 19 décembre 2020

Madame la Ministre,

Suite à mon échange avec l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France en date du 11 décembre, je me permets de solliciter votre bienveillante attention sur la décision totalement incompréhensible et discriminante de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (GGESIP), d'interdire à tous les étudiants porteurs du virus de la Covid 19, de se présenter aux épreuves du PASS (Portail accès santé spécifique), épreuves déterminantes pour accéder en deuxième année de médecine.

Alors même que pour les examens prévus ce mois de décembre et en janvier prochain, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (GGESIP), préconise de rechercher tous les moyens permettant d'éviter de pénaliser les étudiants « cas confirmés » ou « cas contacts » qui ne pourraient se rendre à leur examen, pour l'accès aux concours dans les disciplines de santé, elle fixe par contre des règles spécifiques aux concours, y compris pour les épreuves permettant de constituer le dossier d'accès au 1er cycle des formations médicales, excluant de ces épreuves les étudiants porteurs du virus de la Covid 19, ou « cas contact ».

Cette décision est totalement inadaptée et injuste. Elle a pour conséquence l'élimination immédiate pour la suite de leur année de ces étudiants déjà lourdement impactés par la crise sans précédent que nous traversons.

Il est, en effet, incompréhensible que ces étudiants, dont la vie au quotidien est déjà largement perturbée par la situation sanitaire, se retrouvent à perdre une année. Une perte lourde de conséquences tant au niveau psychologique qu'économique, notamment pour nos étudiants à Saint-Etienne, qui sont déjà dans une précarité certaine.

Il est, en effet, inadmissible qu'alors que ces étudiants sont sollicités comme renfort pour faire face à la gestion sanitaire de cette pandémie, ces mêmes étudiants se retrouvent pénalisés dans leurs études. Au printemps dernier, plus de 65% des étudiants en santé s'étaient déjà portés volontaires pour donner de leur temps dans les hôpitaux, les SAMU, les officines. Une mobilisation qui n'a pas faibli à l'occasion de cette seconde vague. Des étudiants dès la première année n'ont pas hésité à se mobiliser en tant qu'agents des services hospitaliers.

Loin des justifications qui pourraient être apportées, ce sont des solutions sans délai qui doivent être proposées aux étudiants afin que des épreuves de substitution, pour ces candidats ayant dû être en isolement ou en quarantaine puissent être organisées. C'est avant tout une question d'équité mais aussi de respect pour ces hommes et ces femmes qui n'hésitent pas à s'engager en renfort de nos personnels soignants et du secteur sanitaire.

En vous remerciant par avance pour votre bienveillante intervention face à cette situation incompréhensible et lourdes de conséquences, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Bien à vous ,



Jean-Michel MIS,
Député de la Loire